

son apparition dans le monde ! Est-ce vous, messieurs les ministres, qui allez ainsi passer condamnation sur la sagesse et l'e-prit de piété de nos pères dans la foi, et nous doter d'un nouveau code pour l'exercice du culte ?

Mais savez-vous, messieurs les protestants, à quoi se réduit votre prétendu culte intérieur ? Le voici : à n'avoir que de vagues sentiments de respect pour la divinité ; mais pour de religion ? point ! Tous les jours, les rapports des synodes protestants nous en donnent la preuve. Il n'y a encore que que'ques mois que l'un de ces synodes décidait, en Angleterre, que le diable n'existait pas !..... Plus récemment encore, en Allemagne, une cour suprême se prononçait solennellement contre la divinité de Jésus-Christ. Voici en quelle circonstance :

Un manufacturier de parasols de l'ancien royaume de Hanovre, s'étant laissé aller à blasphémer horriblement le nom du Sauveur, les témoins de ce scandale, remplis d'indignation, le poursuivirent et le firent condamner en vertu de la clause 166 du nouveau code pénal, à six mois de prison. Le *chevalier de l'ombrelle* en appela aussitôt à un tribunal supérieur, et son nouvel avocat, un roué dans la pratique, représenta au tribunaal que le code pénal mentionnait bien à la vérité les blasphèmes contre Dieu, mais ne disait rien de Jésus-Christ ; la cour entra dans cette vue, et décida que blasphémer contre Jésus-Christ n'était pas blasphémer contre Dieu ; mais seulement contre une institution religieuse, et en conséquence réduisit la peine de six mois, à trois mois de prison ! Tant il est vrai, messieurs les ministres, que votre protestantisme avec son libre examen, considéré attentivement en lui-même, ne peut pas même être appelé une religion sérieuse.

Isidore.—Mais c'est si bien le cas que les protestants n'ont pas de religion sérieuse, que chez nous toutes les fois qu'un homme s'affranchit de ses devoirs religieux pour n'en rien faire, on dit qu'il est protestant.

Mais, si les protestants ne croient pas à la divinité de Jésus-Christ, ce ne sont donc pas des chrétiens ?

Rév. Carter.—Il ne faut pas juger de la masse par des parts particuliers.

Rév. Smith.—N'a-t-on pas vu des catholiques, par exemple, Renan, nier carrément la divinité du Christ ?

M. le Curé.—Non, jamais ! Renan, Bert Floquet et autres, ne sont pas des catholiques ; ce sont des libres-penseurs, des athées. Et remarquez que dans le cas cité pour l'Allemagne, ce n'est pas un particulier qui fait erreur, mais bien un haut tribunal public, par conséquent l'autorité souveraine. Mais voulez-vous d'autres exemples pour preuves que le sentiment religieux n'existe pas dans votre église ? Je ne suis embarrassé que dans le choix. Il arrive tous les jours chez les protestants, que certaines bonnes âmes—car il s'en trouve encore—effrayées du vague, du vide dans lequel elles sont tonues par leur simulacre de religion, essayent de faire adopter certaines pratiques de l'Eglise Romaine, pour parler un peu aux sens. En 1875, le 25 décembre, dans une certaine église presbytérienne en Ecosse, on assembla la congrégation pour un service religieux, et l'on pût voir la table de communion couverte d'un tapis portant une croix avec les lettres J.H.S. au-dessus. Là-dessus grand émoi parmi les grosses têtes ; on assembla le synode qui est présidé par un commissaire royal, et on intime à la congrégation que, si pareille scène se renouvelle, l'excommunication sera lancée contre elle. C'est à peine croyable ! On fête l'anniversaire de la naissance de la reine, et ce sera un crime de commémorer la naissance du Sauveur des hommes !

François.—On savait bien que le diable avait peur de la croix et de l'eau bénite, mais on ignorait qu'il en fut ainsi pour les protestants.

Isidore.—Tiens, les protestants ayant décidé que le diable n'existait plus, ils prennent naturellement sa place pour avoir peur de la croix.